

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
DM-2022-0039**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 11 octobre à 19 h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice à Beauharnois, le conseil de la Ville de Beauharnois statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relative à immeuble suivant :

DM-2022-0039 – Immeuble sis au 280-300, chemin de la Beauce :

- Autoriser une largeur frontale du lot "A" de 8 mètres sur le boulevard Cadieux alors que la grille des usages et des normes de la zone C-220 du Règlement de zonage 701 exige une largeur frontale minimale de 45 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant cette demande lors de cette séance.

Le dossier est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Beauharnois, ce 19 septembre 2022.



Me Karen Loko, greffière